



Aide à l'Amélioration de l'Habitat

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

☐ Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

☐ Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

☐ 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

☐ Attestation de mutation professionnelle imposée par l'employeur pour les familles avec enfant et quittance(s) de loyer ou relevé(s) de charges de copropriété ET facture(s) d'électricité et/ou de gaz ou de téléphone (pour le mois d'installation et pour chaque année) pour justifier de un an de présence à Paris

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

☐ 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

☐ 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

☐ Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Selon votre situation, vos charges :

☐ Titre de propriété

☐ Tableau d'amortissement des prêts d'accession à la propriété

☐ Contrat de prêt et/ou échéancier de remboursement du ou des emprunt(s) engagé(s)

☐ Justificatifs de versement de prestation par la CAF ou tout autre justificatif établissant la charge d'un ou plusieurs enfants

Vos ressources :

☐ Justificatifs récents de toutes vos ressources et celles de votre conjoint le cas échéant

☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...